

Le cycle de vie familiale en Nouvelle-France : méthodologie et application à un échantillon

Yves LANDRY et Jacques LÉGARÉ

Au lieu de faire une analyse de la composition des ménages à partir d'un ou plusieurs recensements, les auteurs développent ici une méthode originale pour caractériser le cycle de vie familiale par l'observation suivie des comportements démographiques à partir des registres paroissiaux. Contrairement aux études classiques de démographie historique, cette recherche privilégie les caractéristiques de couple, comme la durée de l'union conjugale, plutôt que les variables individuelles, comme l'âge de la femme. Cette méthode est appliquée à un échantillon de familles rurales formées dans la région de Québec avant 1700. Les résultats obtenus ne manquent pas d'intérêt, surtout par la différenciation du cycle de vie entre familles d'immigrants français et celles de Canadiens nés sur place.

Instead of analyzing household structure on the basis of one or more censuses, the authors develop an original method of studying the family cycle through longitudinal observation of demographic behaviour as recorded in parish registers. In contrast to the classical approach to historical demography, this research centres on characteristics of the couple such as the duration of the conjugal union, rather than on individual-level data such as age of the wife. This method is applied to a sample of rural families formed in the Quebec region prior to 1700. The results are not without interest, especially regarding the differences in life cycle between families of French immigrants and those of native-born Canadians.

L'étude de la famille à l'époque pré-industrielle a surtout reposé jusqu'à maintenant sur l'exploitation des recensements, selon des méthodes élaborées principalement par Peter Laslett¹. En plus d'entraîner de fréquentes confusions par suite du rapprochement des concepts de famille et de ménage, ces méthodes ont privilégié le recours à l'analyse transversale, alors qu'en fait la nature même et le développement dans le temps de la famille appellent une vision longitudinale².

Yves Landry et Jacques Légaré participent au Programme de recherche en démographie historique (PRDH) de l'Université de Montréal.

Ce texte est la version révisée d'une communication présentée au congrès annuel de la Société historique du Canada tenu à Vancouver en juin 1983. Il a bénéficié des commentaires constructifs de plusieurs collègues, dont ceux du PRDH, de même que de l'assistance technique de Serge Goudreau et Normand Robert. Les auteurs les remercient tous ici. Ils soulignent également que les travaux du PRDH reçoivent l'appui financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, du Fonds FCAC et de l'Université de Montréal.

1. Peter LASLETT et Richard WALL, éd., *Household and Family in Past Time*, London, Cambridge University Press, 1972.

2. Un examen critique des méthodes proposées par Peter Laslett est fait par Gérard BOUCHARD, « L'étude des structures familiales pré-industrielles : pour un renversement des perspectives », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXVIII (octobre-décembre 1981), pp. 546-49.

Si la recherche historique reconnaît de plus en plus le caractère dynamique du processus familial et la nécessité de recourir à de nouvelles méthodes³, il serait illusoire de croire que l'étude du cycle de vie familiale puisse être faite sans d'autres sources que les recensements. En effet, non seulement ceux-ci fournissent-ils une image statique de la réalité historique, mais encore ils décrivent un phénomène, le ménage, qui ne rend pas compte du développement démographique de la famille. À défaut de disposer d'un registre de population continuellement mis à jour, seul l'état civil permet, grâce à la reconstitution des familles, d'appréhender le cycle de vie familiale dans toute sa fluidité. Par exemple, comment un ou plusieurs recensements même rapprochés peuvent-ils témoigner de phénomènes aussi fréquents dans l'ancienne vie familiale que les décès de nourrissons⁴? La reconstitution des familles représente donc la voie royale qu'empruntent de plus en plus les historiens de la famille.

Vue longitudinalement⁵, la famille se définit comme une unité démographique dont la vie se déroule de façon cyclique autour des parents et de leurs enfants. Son développement peut se découper en trois phases :

- 1) la phase pré-parentale, qui va du mariage à la première naissance vivante;
- 2) la phase parentale, qui s'étend de la première naissance vivante au mariage du dernier enfant; cette phase se subdivise en deux séquences :
 - a) agrandissement, par naissances successives d'enfants;
 - b) stabilisation, par interruption de la période féconde du couple; l'une et l'autre séquence s'accompagnant d'une contraction par suite des décès ou des mariages des enfants;
- 3) la phase post-parentale, délimitée par le mariage du dernier enfant et la dissolution de la famille; on distingue deux séquences:
 - a) conjointe, du mariage du dernier enfant à la rupture d'union par le décès du premier conjoint;
 - b) isolée, de la rupture d'union à la dissolution de la famille par le décès du deuxième conjoint ou par son remariage.

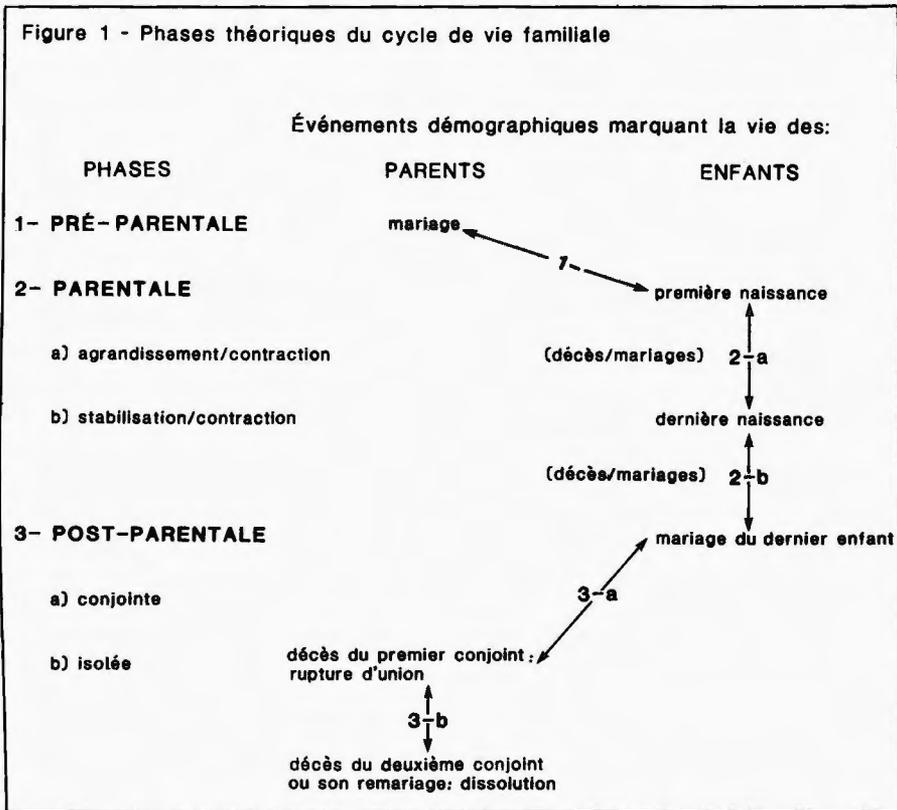
D'abord conçu par l'Organisation mondiale de la santé, puis adapté par le démographe Yves Péron, ce calendrier démographique de la famille n'a pas encore été appliqué à des populations historiques⁶. Il se présente ainsi schématiquement :

3. Tamara K. HAREVEN, «The Family as Process: The Historical Study of the Family Cycle», *Journal of Social History*, 7, 3 (Spring 1974), pp. 322-29.

4. Tamara K. HAREVEN, «Cycles, Courses and Cohorts: Reflections on Theoretical and Methodological Approaches to The Historical Study of Family Development», *Journal of Social History*, 12, 1 (Fall 1978), p. 104. La Belgique offre l'exemple d'un registre de population exploitable à des fins d'analyse du cycle de vie familiale : René LEBOUTTE, « L'apport des registres de population à la connaissance de la dynamique des ménages en Belgique au XIX^e siècle », communication présentée au colloque « Structure et rapports familiaux à l'époque moderne », Trieste, septembre 1983.

5. Graham B. SPANIER et Paul C. GLICK, «The Life Cycle of American Families: an Expanded Analysis», *Journal of Family History*, 5, 1 (Spring 1980), pp. 97-111.

6. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS), « La mortalité et le cycle de vie de la famille. Quelques conclusions tirées d'études récentes », *Rapport de statistiques sanitaires mondiales*, OMS, 29, 4 (1976), pp. 220-27. Yves PÉRON, « L'analyse démographique et la famille : prémisses d'une autocritique », *Cahiers québécois de démographie*, 8, 3 (décembre 1979), pp. 99-112.



Notre problématique se distingue nettement de celle des études classiques de démographie historique sur la famille. En effet, jusqu'à maintenant, les recherches faites sur la fécondité et la famille ont été principalement orientées, à la suite des travaux de Louis Henry, vers l'analyse des mécanismes physiologiques de la reproduction; pour cette raison, les mesures relatives au développement de la famille ont presque toujours été déterminées suivant l'âge de la femme ou l'âge au mariage, mais beaucoup plus rarement selon la durée de l'union. Bien que les facteurs biologiques et sociaux soient indissociables, notre étude s'inspire d'une conception résolument sociale de la famille et privilégie les caractéristiques de couple plutôt que les variables individuelles. Au lieu d'étudier toutes les familles sans égard au vécu familial, qui amenait parfois des parents remariés à réunir les enfants de plusieurs lits, nous analyserons les seules unions qui, au moment de leur formation, n'hértaient pas d'enfants issus de mariages antécédents de l'un ou l'autre conjoint. L'histoire démographique appréhendée par la reconstitution des familles, qui ignore les apports d'enfants de premier lit, coïncidera alors avec l'histoire familiale telle qu'elle a été vécue, ce qui n'a guère été entrepris jusqu'à maintenant.

Dans cette perspective, nous nous proposons de mesurer les paramètres démographiques de la famille moyenne qui a vécu dans les campagnes canadiennes aux XVII^e et XVIII^e siècles ou, si l'on veut, de caractériser chacun des états successifs

de l'unité familiale, de sa formation à sa dissolution. Cette démarche permettra de dresser la chronologie des mutations subies par la famille, et par là de saisir le rythme fondamental de son développement.

DONNÉES DE BASE

La longue durée requise par la perspective longitudinale excluait l'utilisation de l'ensemble du fichier de familles reconstituées par le Programme de recherche en démographie historique pour la période antérieure à 1730⁷. On a donc recouru à un échantillon de familles reconstituées automatiquement pour les fins de trois monographies paroissiales de la région de Québec qui couvraient l'ensemble du régime français⁸. Dans les familles retenues, toutes fondées avant 1700 — l'année moyenne de mariage étant 1683 — des événements démographiques sont survenus jusqu'au milieu du XVIII^e siècle. Au point de départ, les fiches de famille ne rapportaient que les événements démographiques propres à chaque paroisse, ce qui excluait parfois l'acte de mariage célébré dans une paroisse voisine. On a alors tiré parti des dictionnaires généalogiques disponibles⁹ pour compléter certaines d'entre elles. L'échantillon étant essentiellement territorial, on a décidé de ne saisir que les familles stables qui ont vécu en majeure partie dans les paroisses étudiées. On a donc sélectionné celles dont la fin d'union a été enregistrée sur place et dont au moins 75% des événements démographiques étaient locaux. On a ensuite écarté 19 des 145 familles choisies qui comptaient à leur formation au moins un enfant survivant de moins de 15 ans¹⁰ issu d'une union antérieure, ce qui a alors réduit notre corpus à 126 familles. Malgré la petitesse des nombres qui devra nous inciter à la prudence au moment de l'interprétation, plusieurs des résultats obtenus sont significatifs. Ils nous permettront de visualiser pour la population rurale de la Nouvelle-France le calendrier démographique du cycle de vie familiale.

I — PHASE PRÉ-PARENTALE

Quelles étaient les règles de comportement des premiers habitants ruraux du pays, sans jeune enfant à charge, lors de la formation de l'union? Tout d'abord, plus de 9 mariages sur 10 se concluaient entre célibataires (tableau 1).

7. PRDH, «Le Programme de recherche en démographie historique du Département de démographie de l'Université de Montréal», *Annales de démographie historique* (1982), pp. 375-82.

8. Micheline TREMBLAY, « La population de Beauport sous le régime français », mémoire de maître ès sciences (démographie), Université de Montréal, 1981. Lorraine BERNIER-LEMIRE, « Neuville, des origines à 1762 : étude démographique d'une paroisse rurale du Québec », mémoire de maître ès sciences (démographie), Université de Montréal, 1982. Serge Goudreau, « La population de Cap-Santé, Grondines et Deschambault sous le régime français », mémoire de maître ès sciences (démographie), Université de Montréal, en préparation.

9. René JETTÉ, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983. Cyprien TANGUAY, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours*, Montréal, Sénécal, 1871-1890, 7 vol. (réimpression Élysée, 1975).

10. Selon Louise Dechêne, il était extrêmement rare en Nouvelle-France qu'un enfant quittât le foyer familial avant l'âge de 15 ans. *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Paris et Montréal, Plon, 1974, p. 441.

Tableau 1 Proportion (%) des mariages suivant l'état matrimonial antérieur des conjoints (N = 126)

Époux	Épouse		
	Célibataire	Veuve	Ensemble
Célibataire	94	4	98
Veuf	1	1	2
Ensemble	95	5	100

Source : échantillon des familles reconstituées par le Programme de recherche en démographie historique, Université de Montréal, paroisses de Beauport, Neuville, Cap-Santé, Grondines et Deschambault. Voir n. 8.

Cette forte proportion s'explique par l'exclusion de notre corpus des familles accueillant de jeunes enfants de premier lit, dont au moins un des conjoints était forcément veuf. Si nous en avons tenu compte, les mariages entre célibataires n'auraient formé que 81% des unions au lieu de 94%; dans ces familles, les enfants survivants de moins de 15 ans, nés d'un lit précédent et, donc, orphelins de père ou de mère étaient, en moyenne, au nombre de 3,7 par famille.

Près des trois quarts des femmes étaient nées au Canada plutôt qu'en France, contre moins de la moitié des hommes, ce qui n'est pas étonnant étant donné la faiblesse de l'immigration féminine (tableau 2).

Tableau 2 Proportion (%) des mariages suivant le pays de naissance des conjoints (N = 126)

Époux	Épouse		
	Française	Canadienne	Ensemble
Français	28	24	52
Canadien	0	48	48
Ensemble	28	72	100

Source : voir tableau 1.

N'eût été du caractère essentiellement rural des familles étudiées, la proportion d'hommes nés au pays serait encore moindre. En plus de leur rareté, les Françaises se distinguaient par leur peu d'affinité pour les Canadiens : elles n'épousaient que des Français. Cette réalité s'explique d'abord par l'antériorité des mariages des Françaises par rapport à l'arrivée tardive sur le marché matrimonial des premières générations de Canadiens. Elle témoigne aussi peut-être du caractère hâtif des mariages des Françaises, souvent conclus peu de temps après leur débarquement, et de leur faible intégration à la population canadienne au moment de leur mariage. Au total, près de la moitié des mariages unissaient des Canadiens de naissance, les autres se répartissant à peu près également entre les mariages mixtes et ceux qui assortissaient des Français de naissance.

Les hommes se mariaient en moyenne à l'âge de 27,3 ans, les femmes à celui de 19,6 ans, ce qui représente un écart appréciable de près de 8 ans (tableau 3).

Tableau 3

Proportion et âge moyen au mariage suivant l'état matrimonial antérieur et suivant le pays de naissance des conjoints (N = 126)

Type d'union	Proportion %	Âge moyen	
		Homme	Femme
A. Suivant l'état matrimonial antérieur			
Célibataire – célibataire	94	26,9	19,2
Célibataire – veuve	4	(29,3)	(22,1)
Veuf – célibataire	1	(35,0)	(20,0)
Veuf – veuve	1	(60,5)	(51,5)
Ensemble	100	27,3	19,6
B. Suivant le pays de naissance des conjoints			
Français – Française	28	30,6	23,1
Français – Canadienne	24	30,0	17,0
Canadien – Canadienne	48	24,1	18,9
Ensemble	100	27,3	19,6

Source : voir tableau 1.

Note : Les âges entre parenthèses ayant été calculés à partir d'effectifs réduits sont sujets à caution.

La différence atteignait cependant 13 ans chez les couples constitués d'un Français et d'une Canadienne et diminuait à environ 6 ans pour les autres couples. Les veufs et les veuves se mariaient, évidemment, à un âge plus avancé que les célibataires. Les Français, hommes ou femmes, se mariaient en moyenne 5 ou 6 ans plus tard que les Canadiens, ce délai traduisant le retard lié à la migration et à des comportements proprement français.

II — PHASE PARENTALE

Presque tous les couples connaissaient la phase parentale et la descendance moyenne était de 9 enfants¹¹. Ce résultat est le fruit de la combinaison de deux ensembles bien distincts. D'une part, les unions pour lesquelles le décès du premier conjoint a été suivi du remariage du conjoint survivant : le plus souvent brisées avant la fin de la période féconde de la femme, elles ont eu 6,2 enfants. D'autre part, les unions non suivies de remariage : elles ont donné lieu à 10,5 naissances, soit le même nombre que les familles complètes (c'est-à-dire celles qui ont survécu jusqu'à la fin de la période féconde de la femme, fixée à 45 ans)¹².

La distribution des familles selon le nombre d'enfants connus indique que les dimensions de famille les plus fréquentes étaient de 6, 10, 11 et 12 enfants. L'effectif

11. Ce nombre, originellement de 8,4 enfants, a été augmenté de 8% pour tenir compte des naissances inconnues, c'est-à-dire ni relevées par baptême, ni retrouvées par mariage, décès ou recensement. Ce taux de correction a été calculé par Hubert Charbonneau pour un échantillon de la population canadienne du XVII^e siècle. *Vie et mort de nos ancêtres. Étude démographique*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1975, p. 195.

12. Cette descendance complète corrigée de 10,5 enfants pour les familles complètes est absolument identique à celle calculée par Charbonneau pour les familles complètes de son échantillon dont les femmes se sont mariées à un âge comparable. *Ibid.*, p. 207.

de 6 enfants correspondait à la descendance moyenne des unions suivies de remariage, tandis que les familles sans remariage du conjoint survivant donnaient le plus souvent naissance à 10, 11 ou 12 enfants. Près de la moitié des familles comptaient au moins 10 enfants et plus des deux tiers des enfants appartenaient à ces familles très nombreuses. Par contre, une famille sur six avait moins de 4 enfants, cette faible descendance s'expliquant toutefois, dans les deux tiers des cas, par la brièveté de l'union.

L'analyse de la dimension de famille (tableau 4) en fonction de l'écart d'âge entre les conjoints révèle que les couples dont le mari avait au moins 10 ans de plus que sa femme ont eu en moyenne 10,7 enfants, alors que ceux dont l'écart d'âge était inférieur à 10 ans n'en ont eu que 8,3.

Tableau 4 Proportion et nombre moyen d'enfants suivant l'écart d'âge entre les conjoints, suivant l'âge au mariage de la femme et suivant les pays de naissance combinés (N = 126)

	Proportion %	Nombre d'enfants \bar{X}
A. Écart d'âge entre les conjoints		
(âge de l'homme - âge de la femme)		
< 10 ans	71	8,3
≥ 10 ans	29	10,7
Ensemble	100	9,0
B. Âge au mariage de la femme		
< 20 ans	64	10,4
20-24 ans	26	7,1
≥ 25 ans	10	5,5
Ensemble	100	9,0
C. Pays de naissance combinés		
Français - Française	28	8,1
Français - Canadienne	24	10,3
Canadien - Canadienne	48	8,9
Ensemble	100	9,0

Source : voir tableau 1.

Ce résultat s'explique par la plus longue durée de mariage avant la fin de la période de fécondité des couples aux grands écarts d'âge qui, avec 5 années additionnelles (tableau 5), ont donné naissance à 2 enfants de plus.

L'âge au mariage de la femme considéré isolément jouait un rôle indiscutable dans la descendance du couple. C'est lui qui transparait de façon évidente dans les différences observées entre les divers types d'unions selon les pays de naissance combinés des conjoints. Ainsi, si les Canadiennes mariées à des Français ont été particulièrement prolifiques, c'est qu'elles s'étaient mariées très jeunes, à l'âge de 17 ans en moyenne. La situation inverse s'applique aux Françaises qui, mariées seulement à 23 ans, ont eu par conséquent moins d'enfants. À l'opposé, on n'observe aucune différence de dimension en fonction du pays d'origine de l'homme, les Français et les Canadiens ayant épousé des femmes d'âge semblable.

Seulement 4% des couples de notre échantillon ont conçu avant le mariage leur premier enfant né vivant. les conceptions pré-nuptiales étaient donc exceptionnelles.

En moyenne, la naissance du premier enfant survenait après 16 mois de mariage (1,3 an, tableau 5), ce qui signifie un délai de seulement 7 mois avant le début de la grossesse (se terminant par une naissance vivante).

Tableau 5 Durée moyenne de mariage à la première naissance, à la dernière naissance et à la rupture d'union suivant l'écart d'âge entre les conjoints, suivant l'âge au mariage de la femme et suivant les pays de naissances combinés (N = 126)

	%	Durée moyenne de mariage en années		
		à la première naissance*	à la dernière naissance	à la rupture d'union
A. Écart d'âge entre les conjoints (âge de l'homme – âge de la femme)				
< 10 ans	71	1,2	16,7	28,3
≥ 10 ans	29	1,7	21,6	32,6
Ensemble	100	1,3	18,2	29,5
B. Âge au mariage de la femme				
< 20 ans	64	1,4	20,9	31,4
20-24 ans	26	1,2	13,7	24,4
≥ 25 ans	10	1,1	11,4	31,3
Ensemble	100	1,3	18,2	29,5
C. Pays de naissance combinés				
Français – Française	28	1,3	17,8	35,4
Français – Canadienne	24	1,7	21,2	32,8
Canadien – Canadienne	48	1,1	16,9	24,4
Ensemble	100	1,3	18,2	29,5

Source : voir tableau 1.

* Les intervalles dus à des conceptions pré-nuptiales sont compris, tandis que ceux supérieurs à 60 mois sont exclus.

Ce délai de conception variait cependant en fonction de l'âge au mariage de la femme, en ce sens qu'il était d'autant plus long que la femme était plus jeune. Ce résultat est en accord avec toutes les observations empiriques accumulées à ce jour, observations qui plaident en faveur d'une croissance de la fécondabilité, donc d'une réduction du délai de conception, jusqu'à l'âge d'environ 20 ans, et de sa stabilité dans les années suivantes¹³. Ce phénomène explique la durée exceptionnellement longue de l'intervalle entre le mariage et la première naissance pour les couples ayant de grands écarts d'âge et formés d'un Français et d'une Canadienne, puisque ces naissances étaient le fait de très jeunes femmes. L'origine française ou canadienne des mères, par ailleurs, ne semble pas avoir eu d'effet sur la fécondabilité.

C'est au bout d'environ 18 années de vie conjugale que survenait la naissance du dernier enfant (tableau 5). Comme il n'existait pas de pratiques contraceptives

13. Henri LÉRIDON, *Aspects biométriques de la fécondité humaine*, Paris, Presses Universitaires de France, 1973, pp. 37-38 (Institut national d'études démographiques, « Travaux et documents », cahier n° 65). Louis HENRY, « Concepts actuels et résultats empiriques sur la fécondité naturelle », in *Fécondité naturelle : niveaux et déterminants de la fécondité naturelle*, publié sous la direction de Henri LÉRIDON et Jane MENKEN, Liège, Ordina Éditions, 1979, pp. 21-23.

destinées à raccourcir la période de fécondité, cette dernière naissance se produisait d'autant plus tard dans l'histoire familiale que la femme s'était mariée plus tôt. Elle était aussi plus tardive dans les familles comportant de grands écarts d'âge entre conjoints, ce qui signifie que l'éducation des derniers-nés de ces familles devait être assumée par un « vieux » père et une « jeune » mère, dont les risques théoriques de séparation prochaine par décès étaient par conséquent plus élevés que chez les couples d'âges mieux assortis ; c'était notamment le cas des Français mariés à des Canadiennes qui avaient respectivement leur dernier enfant à l'âge de 51 ans et 38 ans. Calculés suivant le pays d'origine de chaque parent, sans égard à celui du conjoint, les âges à la dernière paternité et à la dernière maternité montrent des différences significatives : 49 ans et 39 ans pour les Français, 40 ans et 36 ans pour les Canadiens. Mariés plus tôt, les Canadiens achevaient plus tôt que les Français leur période de reproduction. Ce résultat n'est sans doute pas indépendant, comme on le verra plus loin, des différences dans le calendrier de la mortalité des Canadiens et des Français.

Ayant donné naissance à environ 9 enfants en 18 années de mariage, la famille moyenne accueillait donc un nouvel enfant tous les deux ans et la femme passait plus du tiers de cette période en état de gestation, sans compter les grossesses suivies d'avortements spontanés et de naissances de mort-nés. Tous les enfants nés vivants n'atteignaient pas la maturité, puisque 2 enfants sur 9 mouraient avant l'âge d'un an et 1 autre entre un et quinze ans¹⁴.

La durée de vie conjugale qui s'étendait de la dernière naissance au mariage du dernier enfant¹⁵ constituait une période de stabilisation qui permettait aux deux parents d'élever conjointement leurs enfants sans que ne s'accrût encore la taille de la famille. Cette séquence représentait une étape logique dans le cycle de vie familiale au cours duquel, successivement, la plupart des enfants survivants entreprenaient leur propre cycle de vie familiale. Dans quelle mesure ce schéma théorique s'est-il réalisé pour les familles de notre échantillon ? Seulement 17% des couples, soit 1 sur 6, ont connu le mariage de leur dernier enfant avant que ne meure l'un des conjoints. Pour ces rares familles, la période de stabilisation antérieure au début de la phase post-parentale durait en moyenne 21,2 ans, auxquels s'ajoutaient 9,1 ans de vie post-parentale avant la rupture d'union : en tout, plus de 30 années marquées par la contraction progressive de la famille et sa réduction finale au noyau parental.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que la grande majorité des familles de notre corpus n'aient pas suivi l'ordonnance théorique du cycle de vie familiale. La forte fécondité des couples et le mariage tardif des garçons contribuaient à repousser le début de la phase post-parentale, tandis qu'au contraire la mortalité des adultes, relativement forte à cette époque, avançait la rupture d'union. Pour la plupart des couples, la période de stabilisation commençait à la dernière naissance et s'achevait

14. Ces nombres de décès d'enfants comprennent les décès inconnus. Les taux de correction des décès des enfants connus et inconnus ont été établis par CHARBONNEAU, *Vie et mort de nos ancêtres...*, pp. 122-23.

15. Pour déterminer le moment du mariage du dernier enfant, on a attribué l'âge moyen au mariage de 27,7 ans pour les garçons et de 22,0 ans pour les filles (*ibid.*, p. 158) à tous les enfants survivants qui n'étaient pas encore mariés à ces âges. Ceux-ci représentent donc un seuil au-delà duquel on présume l'« émancipation » des enfants.

par la rupture d'union plutôt que par le mariage du dernier enfant. Ainsi définie à l'échelle de tout le corpus, une telle période de stabilisation tronquée durait en moyenne 11,3 années sur une durée totale d'union de près de 30 ans (tableau 5).

La durée de cette période de stabilisation tronquée, étendue pour toutes les familles à l'intervalle compris entre la dernière naissance et la rupture d'union, variait beaucoup en fonction des pays de naissance des parents. On aurait pu s'attendre à ce qu'ayant achevé plus tôt leur période d'agrandissement, les époux canadiens disposassent d'une plus longue période de stabilisation que les parents français. C'est le contraire qui se produisait : les couples de Français bénéficiaient de près de 18 années et les couples de Canadiens de seulement 7. Cette situation étonnante ne peut s'expliquer que par des conditions de mortalité divergentes que traduisent les âges moyens au décès : les Français mouraient à un âge moyen de 67 ans et les Canadiens, 10 ans plus tôt, à un âge moyen de 57 ans¹⁶. La précocité des Canadiens, déjà constatée à l'étape de la formation du couple et à celle de la reproduction, se confirme dans la mort. Leur cycle de vie familiale apparaît comme décalé dans le temps par rapport à celui des Français.

Pour bien apprécier cette inégalité des Français et des Canadiens devant la mort, il convient d'isoler l'influence de l'entrée en observation qui variait notablement selon le pays de naissance des conjoints. Comme les Canadiens et les Canadiennes se mariaient respectivement aux âges de 25 ans et 19 ans et les Français et les Françaises à ceux de 31 ans et 25 ans, les premiers se soumettaient au risque de mourir en état de mariage environ 6 ans plus tôt que les seconds, ce qui a pu influencer l'âge moyen au décès. Par ailleurs, il est possible que les conditions de mortalité au Canada aient été plus favorables pendant la période la plus ancienne, marquée surtout par les mariages d'immigrants et leur installation sur un territoire dont la très faible densité de peuplement limitait la propagation des maladies¹⁷. Enfin, l'hypothèse d'une sélection naturelle contribuerait aussi à expliquer l'étonnante vitalité des Français établis au Canada au XVII^e siècle. N'étaient-ce pas les plus robustes qui relevaient le défi de l'expatriation, de la rude traversée de l'Atlantique et de l'implantation dans un pays au climat rigoureux ?

III — PHASE POST-PARENTALE

Contrairement aux deux premières phases du cycle de vie familiale, la phase post-parentale était vécue en son entier par une minorité de familles : seulement 17% des couples ont connu sa séquence conjointe, les autres subissant une rupture d'union prématurée. L'étude de cette dernière phase devra donc se concentrer sur les deux événements qui balisent sa séquence isolée : la rupture d'union et la dissolution de la famille.

Au total, près de 60% des unions étaient brisées par le décès du mari (tableau 6).

16. Ces âges moyens au décès ne doivent pas être assimilés à une quelconque espérance de vie à la naissance puisque l'entrée en observation est fixée au mariage et qu'ainsi toute la mortalité des enfants et des jeunes adultes n'est pas prise en considération.

17. CHARBONNEAU, *Vie et mort de nos ancêtres...*, pp. 132, 145, 147.

Tableau 6 **Veuvage suivant le sexe et l'écart d'âge entre conjoints (N = 126)**

Écart d'âge entre les conjoints*	Veufs %	Veuves %	Ensemble %
< 10 ans	49	51	100
≥ 10 ans	22	78	100
Ensemble	41	59	100

Source : voir tableau 1.

* Âge de l'homme – âge de la femme.

Cette proportion élevée s'explique aisément par l'âge plus avancé de l'homme, car lorsque l'écart d'âge entre conjoints était inférieur à 10 ans, la femme courait des risques égaux de mourir la première, tandis que c'est l'homme qui, quatre fois sur cinq, mourait le premier lorsqu'il était plus vieux d'au moins 10 ans.

Plus de la moitié des unions laissaient au moins un enfant de moins de 15 ans et environ 7% des veufs et veuves se retrouvaient avec au-delà de 6 enfants de moins de 15 ans (tableau 7).

Tableau 7 **Veuvage et remariage suivant le nombre d'enfants survivants de moins de 15 ans au décès du premier conjoint (N = 126)**

Nombre d'enfants survivants de moins de 15 ans au décès du premier conjoint	Distribution de veufs et de veuves %	Proportion de veufs et de veuves qui se remarient %
0	45	11
1 – 3	32	50
4 – 6	16	70
7 – 9	7	(33)
Ensemble	100	34

Source : voir tableau 1.

Note : La proportion entre parenthèses, ayant été calculée à partir d'effectifs réduits, est sujette à caution.

Ces orphelins de père ou de mère étaient, en moyenne, au nombre de 3,6 par famille et correspondent exactement aux 3,7 enfants de premier lit dont les familles ont été précédemment écartées, ce qui illustre bien la stabilité des comportements démographiques sur une période de près de 30 ans. Comme ces parents seuls avec charge d'enfants étaient de 8 à 10 ans plus jeunes que la moyenne des veufs — seulement 44 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes — le remariage devait sans doute représenter pour plusieurs une issue normale.

Dans l'ensemble, près de la moitié des veufs et moins du tiers des veuves se remariaient après le décès de leur conjoint (tableau 8).

Tableau 8 Fréquence de mariage et durée moyenne de veuvage suivant le sexe et l'âge au veuvage (N = 52 pour les hommes, 74 pour les femmes)

Âge au veuvage	Fréquence de remariage		Durée de veuvage			
	hommes %	femmes %	si remariage		si non remariage	
			hommes en mois	femmes en mois	hommes en années	femmes en années
< 50	83	66	17,8	31,2	(12,0)	(25,9)
≥ 50	7	4	(54,5)	(73,0)	7,2	11,9
Ensemble	42	28	21,1	35,2	7,9	14,6

Source : voir tableau 1.

Note : Les durées entre parenthèses ayant été calculées à partir d'effectifs réduits sont sujettes à caution.

L'âge constituait cependant un important facteur de remariage : plus jeune une personne devenait veuve, plus elle courait la chance de se remarier, cette intensité décroissant graduellement pour atteindre seulement 5% après 50 ans.

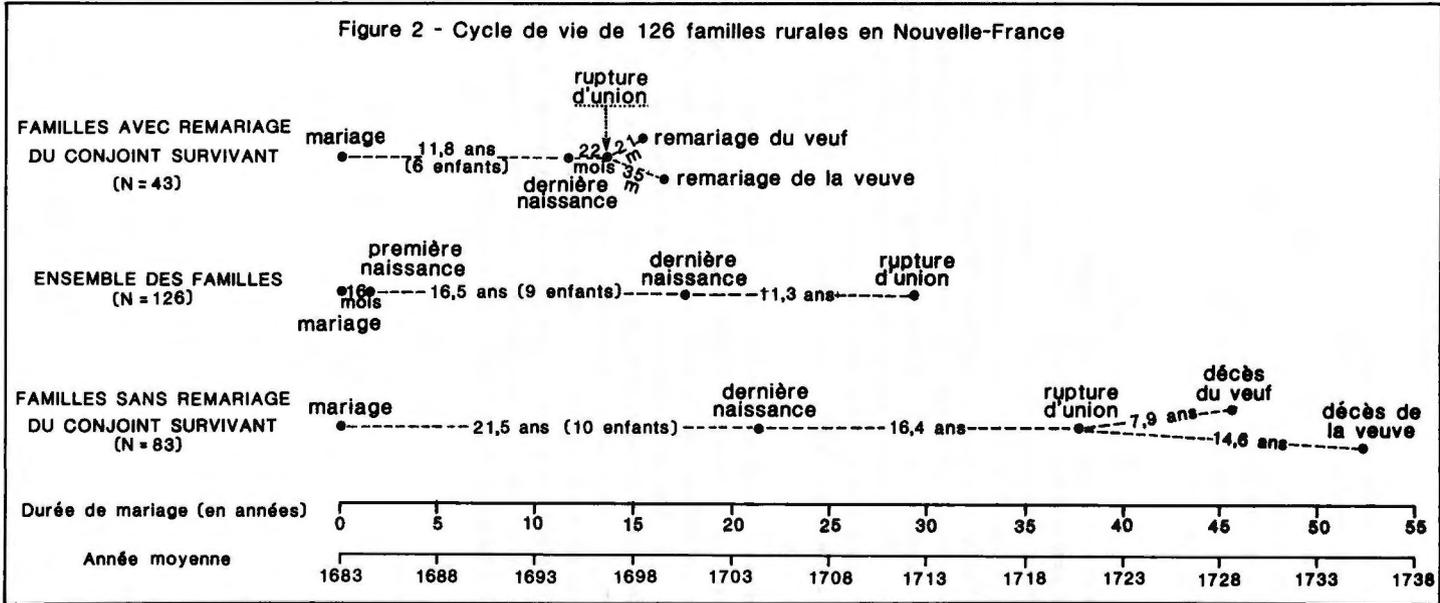
Non seulement les femmes se remariaient moins, mais elles prenaient aussi plus de temps pour le faire, leur durée de veuvage s'établissant à environ 3 ans contre moins de 2 ans pour les hommes. L'âge au veuvage jouait encore, semble-t-il, un rôle important, mais l'échantillon ne nous permet pas d'avancer de chiffres sûrs à cet effet.

Le nombre d'enfants survivants de moins de 15 ans issus du premier mariage était-il un facteur important dans la décision du veuf ou de la veuve de se remarier ? Malgré la taille réduite de notre corpus, nous observons que, exception faite des parents de plus de 6 enfants qui ont pu éprouver plus de difficulté que les autres à se trouver un nouveau conjoint (tableau 7), les hommes se remariaient vite, peu importe le nombre d'enfants à charge, tandis que les femmes mettaient fin à leur veuvage d'autant plus rapidement qu'elles avaient un nombre élevé de jeunes enfants¹⁸.

S'il n'y avait pas remariage du conjoint survivant, la durée totale du veuvage s'établissait à 8 ans pour les hommes et à 15 ans, soit près du double, pour les femmes (tableau 8). Il est particulièrement intéressant de constater que dans 13% des familles, le décès du deuxième conjoint laissait orphelin de père et de mère au moins un enfant de moins de 15 ans. Il arrivait quelquefois que le nombre de jeunes enfants laissés ainsi démunis, en moyenne 2,6, fût de 4, 5 ou même 6 dans la même famille; il revenait alors aux frères aînés, sinon aux beaux-frères ou oncles, de recueillir ces orphelins¹⁹.

18. À Mogneneins (1680-1789) et à Genève (1625-1699), Alain Bideau et Alfred Perrenoud ont observé « que chez les veufs le nombre d'enfants pousse au remariage, mais qu'il y fait plutôt obstacle chez les veuves ». « Remariage et fécondité. Contribution à l'étude des mécanismes de récupération des populations anciennes », in *Mariage et remariage dans les populations du passé*, publié sous la direction de J. DUPÂQUIER, É. HÉLIN, P. LASLETT, M. LIVI-BACCI et S. SOGNER, London, Academic Press, 1981, pp. 549-53.

19. DECHÈNE, *Habitants et marchands de Montréal...*, pp. 445-46.



CONCLUSION

Le passage du schéma théorique du cycle de vie familiale à la présentation des résultats empiriques doit s'accompagner de maintes précautions sans lesquelles les statistiques risquent de dénaturer la réalité historique. Ainsi, il faut bien garder à l'esprit que les données que nous avons exploitées reposent sur un ensemble restreint de familles fondées au XVII^e siècle et établies dans seulement quelques paroisses rurales de la région de Québec. Les petits nombres ainsi que les limites spatio-temporelles imposées rendent incertaine et provisoire toute tentative de généralisation.

Un autre danger consiste à n'évoquer qu'une situation moyenne qui résume tous les cas observés. Ainsi, dans cette perspective, la famille moyenne étudiée aurait eu une durée d'union de près de 30 ans dont les 11 dernières années se seraient écoulées sans naissance d'enfants. Cet énoncé simplificateur ignore, comme on l'a vu, l'importante différenciation qui existe dans la durée de cette période de stabilisation en fonction du pays de naissance des conjoints et qui est la conséquence de la singulière vitalité des immigrants. Une autre distinction, qui n'est pas indépendante de la première, découle de la possibilité de remariage du conjoint survivant; comme l'illustre la figure 2, les familles dont le conjoint survivant s'est remarié ont bénéficié en moyenne de seulement 22 mois entre la naissance de leur dernier enfant et la rupture d'union, tandis que cette période a duré plus de 16 ans pour les unions non suivies de remariage.

Il y aurait sans doute encore de nombreuses mesures à créer pour mieux comprendre le cycle de vie familiale en Nouvelle-France, ne serait-ce qu'en multipliant les observations en fonction de la génération, du groupe socio-professionnel, du caractère stable ou mobile des familles et de l'habitat rural ou urbain. Ces études devront être faites. Mais nous plaidons aussi en faveur de la réalisation d'enquêtes complémentaires à la nôtre qui en élargiront la portée. L'histoire sociale a besoin de recherches sur les rapports entre le cycle démographique de la vie familiale et l'organisation familiale vue à travers, par exemple, le système de transmission des avoirs fonciers. Par ce travail, nous espérons, bien modestement, avoir contribué à faire avancer la cause de telles études interdisciplinaires.